

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 16

Artikel: Lausanne, le 17 avril 1886
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes : — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c. } la ligne ou
 de la Suisse 20 c. } son espace.
 de l'Etranger 25 c. }

Lausanne, le 17 avril 1886.

Les ouvriers qui ont travaillé cette semaine à quelques réparations au clocher de St-François, ont trouvé dans le pommeau de la flèche, un étui renfermant un manuscrit sur parchemin, qu'on a bien voulu nous communiquer et dont voici le contenu. Nous copions textuellement, en rétablissant, entre parenthèse, quelques noms propres dont l'orthographe est le plus maltraitée :

« Nous soussignés déclarons ! au nom du Dieu vivant Eternel, et Vrai, ainsi qu'au Nom de Notre Seigneur Jésus-Christ notre Rédempteur, et le Saint Esprit... Avoir Par ordre de la Municipalité de la Commune de Lausanne, dont les noms son cy après Nommés, avec l'approbation des coopropriétaires de ditte Commune : Et confirmé par nos chers Gouvernants du Petit Conseil du Canton de Vaud... La présente Eglise a été nommée de toute Eternité Saint François.

Noms des membres qui forment la Municipalité de la Commune de Lausanne.

1° Monsieur le Syndic Holard, Monsieur Roquirol (Roqueirol), id Bessière Père, Duguet Blanc (Du Gué), Aboin (Auboin) ex Bourcier, Chapuis, Fevot, nottaire, Tettus (Testuz) Juge de District, Fiaux maisonneur, Boest (Bouet), Secretant assureur de la Justice de Paix, Rouge-Oudy, Carrard L'Ahape (La Harpe), Porta ex Haut forrestier, Pelix Connod (Pellis), Desruvine, Panchaud Grefrier de la Justice de Paix, Joseph Chappuis, Pahud, secretaire : et François de Lisle Piqueur de ditte Commune.

Maitre Samuel Wuelscheleger de la Commune de Zofingue au Canton de Berne, maitre ferblantier à Lausanne, à l'aide des Couvreur de dittes Villes, les soussignés Jean Louis Porchet de la Commune de Corsele le Jurat, Bénédicte Forny de la Commune de Toune au Canton de Berne. Ont cru devoir vu la non Connaissance qui faisait connaître l'Etablissement a ditte flèche, a la Boite qui devait renfermer son milleissime, placer ici ! la mémoration de la datte, ainsi que la dégradation que la Grèle, à Occasionné a ditte Eglise le 14^{eme} Aoust 1807. Comme aussi celui qui était moins considérable que la dite flèche a éprouvé par l'Effet du Tonnaire 18 années au par avant.

Les Exposant maitres ont crut devoirs Instruire, à ceux qui les suivront, des faits précédents, ainsi que de ceux actuels, fournissant au Lecteurs, le

prix des denrées, à Lausanne à présente datte. Comme ! le quarteron du froment vingt-deux batz, le mechtel 18, l'Avene 6, Viande Bœuf, ou Vache 2 batz $\frac{1}{2}$, mouton gras 2 batz $\frac{1}{2}$, Vaux gras 2 batz, le sel un batz et le vin 2 batz $\frac{1}{2}$.

Jean Marc Rolland Redacteur.

Assurant que sur toutes les Terres qui sont Inflorées actuellement de tous Genres, Comme Graines, et Vignes. qui comprennent tout le Canton de Vaud, Indépendant, Comme il était avant l'An 1798. Nous avons eü pour Protecteur, Napoléons premiers Empereur du Grand Empire Français, lequel a soumis toutes les Nations, sauf l'Engleterre à ce Jours. Pour foi nous nous sommes signés ce Jourd'hui, le 13^{eme} Juillet 1808.

Samuel Wullschleger, ferblantier, Jean Louis Porchet, jan david benedict Forney, Jean Louis Herminjard, ferblantier, de Vevey, Samuel Raymond, P. G. Matthey, huissier de la Justice de paix, témoins. »

Il ne valait vraiment pas la peine d'aller si haut pour transmettre à la postérité un pareil galimatias.

Néanmoins, ce parchemin a été renfermé dans un étui neuf et remis dans le pommeau de la flèche, après y avoir ajouté la liste des membres de l'administration communale actuelle et le prix des principales denrées.

Lettres genevoises.

IV

Genève, le 5 avril 1886.

Nous sommes au printemps de 1884 ; le lit du Rhône presque à sec fourmille d'ouvriers. Il y en a davantage encore, cachés dans les entrailles de la terre, activement occupés aux travaux du grand égout. Je viens d'être nommé — ainsi que plusieurs autres de mes honorables concitoyens — « Inspecteur honoraire des travaux », sans appointements ni garantie du gouvernement. Mon goût prononcé pour les études ethnographiques me pousse plus spécialement à l'observation des types divers et si tranchés qu'on discerne au milieu de ces milliers d'ouvriers accourus des cinq parties du monde : Voici le blond Germain, lourd mais solide, à côté de l'Italien, vif, alerte et sobre ; puis vient l'Anglais, aux cheveux roux, de forte encolure et aux machoires plus puissantes encore ; n'allez pas lui marcher sur les pieds à ce sujet de S. M. Britannique, il